

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1927-28

Ouverture : 15 Octobre 1927 — Clôture : 22 Mars 1928

Les examens auront lieu dès le 15 Octobre

Les cours commencent le Mardi 25 Octobre 1927

Henri Studer

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

—
1927

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	14
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	27
Institut des Hautes Etudes Commerciales	34
Faculté de Droit.	37
Faculté de Théologie	42
Faculté de Médecine	46
Institut Dentaire	57
Prix universitaires	60
Renseignements généraux	70
Caisse d'assurance.	75
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	77

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

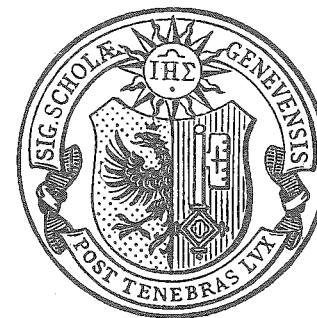
Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures, le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

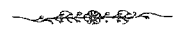
DU

SEMESTRE D'HIVER 1927-28

Ouverture : 15 Octobre 1927 — Clôture : 22 Mars 1928

Les examens auront lieu dès le 15 Octobre

Les cours commencent le Mardi 25 Octobre 1927



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1927

300 ex. 4-XII. 27.

PRIX : 1 FRANC.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1927-1928

Ouverture du semestre d'hiver : le 15 octobre 1927 ; clôture : le 22 mars 1928.

Les examens auront lieu du 15 au 25 octobre 1927.

Les cours commencent le mardi 25 octobre. Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1926-1928, est composé de :

MM. William-E. RAPPARD, *Recteur* ;
Charles WERNER, *Vice-Recteur* ;
Bernard WIKI, *Secrétaire du Sénat* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Edouard FOLLIBET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Maurice ROCH, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

M. Henri Fehr, prof. ord.	Salle
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures. et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	20.
<i>Géométrie supérieure.</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Colloque mathématique</i> (avec MM. les prof. MIRIMANOFF et WAVRE).	
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
<i>Calcul tensoriel.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	20.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.	
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> — Théorie des fonctions analytiques.	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.

	Salle
M. Raoul Gautier , prof. ord.	
<i>Astronomie générale.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	20.
<i>Météorologie (climatologie).</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.
M. Emile Chaix , prof. ord.	
<i>Géographie physique (géomorphologie systématique et analyse cartographique).</i>	2 h.
Samedi, de 16 à 18 heures.	Lab. Géographie physique ¹ .
M. Ch.-Eugène Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula,
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	
Une après-midi par semaine.	
Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
<i>Exercices d'électricité appliquée</i> (avec M. le professeur A. SCHIDLOF).	
Jeudi, de 9 heures à midi.	Lab. sous-sol.
[Ces exercices n'ont lieu qu'au semestre d'hiver].	
M. Arthur Schidlof , prof. extr.	
<i>Physique théorique I (Thermodynamique).</i>	2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.	44.
<i>Electricité appliquée (Transformateurs et moteurs).</i>	4 h.
(Jour et heure à fixer.)	34.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	34.
M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i> [M. Emile Cherbuliez, prof. extr., suppléant]	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique, inorganique et pharmaceutique). Ec. de Chimie.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur, M. Amé Pictet.]	
Lab. Chimie organ., inorg. et pharmac.	
M. Emile Cherbuliez , prof. extr.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. P.A.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

	Salle
<i>Compléments de chimie organique</i> : Série aromatique.	2 h.
Lundi et mardi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. G.A.
<i>Chimie des matières protéiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. G.A.
M. Emile Briner , prof. ord.	
<i>Chimie théorique</i> (1 ^{re} partie).	
Cours général.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S ¹ .
<i>Chimie théorique</i> (2 ^{me} partie).	
Réalité moléculaire ; réalité atomique ; radiochimie ; photochimie.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i>	
Matières premières et produits intermédiaires de l'industrie organique.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Métallurgie du fer et électrometallurgie.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Conférences de chimie technique et théorique</i> :	
<i>La catalyse et ses applications.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>	
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques.	
II. Travaux avancés de chimie technique et d'électrochimie.	
III. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique.	
Une demi-journée par semaine.	
II. Travaux pratiques journaliers.	
Programme du doctorat.	
III. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.
M. Louis Duparc , prof. ord.	
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A ² .
<i>Description des minéraux.</i>	4 h.
Lundi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

Petit amphithéâtre.

<i>Analyse technique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.	
Samedi, de 14 à 16 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Travaux de détermination des minéraux.</i>	2 h.	
Mercredi, de 9 à 11 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Laboratoire de minéralogie</i> (deux ou trois demi-journées par semaine).		
[S'adresser au professeur.]		
<i>Laboratoire de minéralogie pure et appliquée</i> (recherches).		
[S'adresser au professeur.]		
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		
M. Paul Wenger , prof. extr.		
<i>Essais par voie sèche.</i>	2 h.	
Jeu-di, de 9 à 11 heures.		Ec. de Chimie. Salle 18.
<i>Analyse des huiles.</i>	1 h.	
Vendredi, à 8 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
M. Charles Valencien , chargé de cours.		
<i>Chimie des denrées alimentaires.</i>	2 h.	
Lundi, de 14 à 16 heures.		Bibl. Labor. cant. Service d'hyg. ¹
M. Emile Guyénot , prof. ord.		
<i>Zoologie générale.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		30.
<i>Biologie générale.</i> — Les facteurs du développement embryonnaire, 2 ^{me} partie.	4 h.	
Vendredi, à 16 heures.		30.
<i>Exercices pratiques de zoologie</i> (complément du cours).	3 h.	
Mercredi ou samedi, à 14 heures.		Inst. zool. Salle 10.
<i>Laboratoire de zoologie et laboratoire de recherches.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Salle 7 et Station de Zool. expérim ^{le 2} .
M. Emile André , prof. ord.		
<i>Zoologie lacustre.</i> — Le Léman et sa faune (avec exercices pratiques sur le lac).	4 h.	
Mardi, à 18 heures.		17.
<i>Protistologie</i> (avec démonstrations au laboratoire).	4 h.	
Mercredi, à 18 heures.		17.
<i>Parasitologie.</i>	4 h.	
Vendredi, à 18 heures.		17.
<i>Travaux pratiques</i> [s'adresser au professeur].		
		Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac. ³

¹ Quai d'Arve.² Chemin Sautter, 16.³ Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

M. Robert Chodat , prof. ord.		
<i>Botanique.</i> — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes.	5 h.	
Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.		Aula.
<i>Ferments et bactéries.</i>	4 h.	
Vendredi, à 18 heures.		Institut de Botanique.
<i>Botanique appliquée et pharmaceutique</i> (plantes médicinales et industrielles).	4 h.	
Lundi, à 10 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.</i> — Tous les jours.		
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.	
Une demi-journée, mercredi ou jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>		Institut de Botanique.
Tous les jours.		
M. Alfred Lendner , prof. ord.		
<i>Pharmacognosie et pharmacie.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h.		Lab. de Pharmacogn. ¹
<i>Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique.</i>	3 h.	
Samedi, de 9 à midi.		Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.</i>		
[A organiser au cours du semestre.]		
M. Léon-W. Collet , prof. ord. [M. Édouard Paréjas, D ^r ès sc., suppléant.]		
<i>Géologie de la Suisse.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.		30.
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	1 h.	
Jeu-di, à 9 heures.		30.
<i>Répétitoire de paléontologie.</i>	4 h.	
Deux fois par mois, le jeu-di, de 10 à 12 h.		Labor. de Géol. ²
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.	
Mardi, de 14 à 17 heures.		Labor. de Géol.
Une séance d'exercices pratiques réservée aux étudiants qui sont dans l'enseignement primaire, pourra être organisée un soir de 20 h. ¹ / ₂ à 22 h. ¹ / ₂ , si le nombre des inscriptions est suffisant.		
<i>Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.</i>		
[S'adresser au professeur.]		Labor. de Géol.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.² Bâtiment d'Hygiène, quai de l'École-de-Médecine.

<i>Laboratoire partiel.</i>	
Cinq demi-journées	Labor. de Géol.
<i>Laboratoire complet.</i>	
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi.	Labor. de Géologie.
<i>Excursions géologiques.</i>	
<i>Colloquium géologique.</i>	
Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30.	Lab. de Géologie.
M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
Morphologie comparative : les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire du cours.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Travaux pratiques.</i>	
Tous les jours [s'adresser au professeur.]	Labor. d'Anthropol.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
M. Edouard Claparède, prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — La vie affective; sentiments, volonté.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	30
<i>Conférence.</i> — Questions de psychologie générale.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Lab. de Psychologie ² .
<i>Exercices pratiques.</i> — Les méthodes expérimentales : psychométrie; tests mentaux. Les sensations.	
La mémoire.	3 h.
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychologie.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Lab. de Psychologie.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

² Rue Charles-Bonnet, 4.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

		Salle
M. Arnold Borloz, Dr ès sc.		
<i>Analyse technique organique.</i>	1 h.	Ec. de Chimie. P.A.
M. Jean Carl, Dr ès sc.		
<i>La distribution géographique des animaux (zoogéographie).</i>	2 h.	
Jeudi, à 17 heures, et samedi, à 16 heures.	30.	
M. André Chaix, Dr ès sc.		
<i>Introduction à la géographie physique.</i>	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.		Lab. de Géographie physique ¹ .
M. Fernand Chodat, Dr ès sc.		
<i>Génétique, origine et histoire des plantes cultivées.</i>	1 h.	
M. Paul Ferrero, Dr ès sc.		
<i>Chimie des produits intermédiaires.</i> — Application aux principales industries organiques (colorants synthétiques).	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. P. A.
M. Alfred Georg, Dr ès sc.		
<i>Chimie des sucres</i> : I. Les monosaccharides.	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		Ec. de Chimie. G. A.
<i>Les alcaloïdes.</i>	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		Ec. de Chimie. G.A.
M. Marcel Gysin, Dr ès sc.		
<i>Métallographie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
M. Hugo Heinis, Dr phil.		
<i>La psychologie des carrières libérales.</i>	1 h.	
Lundi, à 16 heures.	46.	
M. B.-P.-Georges Hochreutiner, Dr ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.	44.	
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	
Samedi, à 17 heures.	44.	
M. Henri Lagotala, Dr ès sc.		
<i>Géologie du quaternaire.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. Lab. de Min. S. 10.
<i>Géologie et prospection du pétrole.</i>	1 h.	
Jeudi, à 8 heures.		Ec. de Chimie. Lab. de Min. S. 10.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

	Salle
<i>Géologie de quelques régions intéressantes au point de vue minier.</i>	1 h.
Jeu. di, à 11 heures. Ec. de Chimie. Lab. de Min. S. 10.	
M. Fernand Lévy , D ^r ès sc.	
<i>Théorie des groupes.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	44.
<i>Mathématiques financières.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	20.
M. Basile Luyet , D ^r ès sc.	
<i>La constitution de la matière.</i>	1 h.
M. André Naville , D ^r ès sc.	
<i>Chapitres choisis de cytologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	30.
M. Edouard Paréjas , D ^r ès sc.	
<i>Pétrographie des roches sédimentaires.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	45.
M. Auguste Pazziani , D ^r ès sc.	
<i>La physique des rayons X.</i>	2 h.
M. Arnold Pictet , D ^r ès sc.	
<i>Entomologie expérimentale : variation et adaptation.</i>	1 h.
M. Louis Reverdin , D ^r ès sc.	
<i>La Suisse préhistorique (anthropologie et archéologie).</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	44.
M. Georges Tiercy , D ^r ès sc.	
<i>Mécanique céleste.</i>	1 h.
Jeu. di, à 8 heures.	30.
M^{lle} Ida Weit , D ^r ès sc.	
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	44.
<i>Notions pratiques de biochimie.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	44.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques et ès sciences psychologiques, en pharmacie ; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique et de Pharmacie ainsi que la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences ; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

E. C. = Ecole de Chimie.
P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. = Institut de Botanique.
I. H. = Institut d'Hygiène.

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.
L. G. P. = Laboratoire de Géographie Physique.
L. P. = Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30	Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30	Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30	Collet Lagotala	30 E.C. 10	Wavre Wenger Tiercy	20 E.C.P.A. 30	Wavre	20
9 à 10	Fehr	20	Guye	Aula	Guye Duparc	Aula E.C. 10	Fehr Wenger Collet	20 E.C. 18 30	Guye Claparède	Aula L.Ps.	Guye Lendner	Aula L.Ph.
10 à 11	Fehr Guyénot R. Chodat	20 30 I.B.	Gautier Guyénot	20 30	Gautier Duparc Guyénot	20 E.C. 10 30	Fehr Wenger	20 E.C. 18	Gautier Guyénot Claparède	20 30 L.Ps.	Gautier Guyénot Lendner	20 30 L.Ph.
11 à 12	Amé Pictet Duparc Claparède	E.C.P.A. E.C.P.A. 30	Amé Pictet Duparc Welt	E.C.G.A. E.C.P.A. 30 17	Amé Pictet Duparc Pittard Welt	E.C.G.A. E.C.P.A. 57 47	Wavre Pittard Lagotala	20 L. Anthr. E.C. 10	Amé Pictet Briner Claparède	E.C.G.A. E.C.A.C.S. L.Ps.	Amé Pictet Briner Lendner	E.C.G.A. E.C.A.C.S. L.Ph.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Cherbuliez Valencien Collet	E.C.G.A. I.H. L.Géol.	Wavre Cherbuliez	20 E.C.G.A.	Cherbuliez	E.C.G.A.
15 à 16	Valencien Collet	I.H. L.Géol.	Wavre	20	Georg	E.C.G.A.
16 à 17	Mirimanoff Collet Heinis	20 L.Géol. 46	Mirimanoff Schidloff	20 44	Fehr	20
17 à 18	Wavre Duparc R. Chodat Lendner	20 E.C. 10 Aula L.Ph.	Wavre Schidloff Duparc Lendner	20 44 E.C. 10 L.Ph.	Fehr Duparc R. Chodat Lendner Reverdin	20 E.C. 10 Aula L.Ph. 44
18 à 19	Wavre Briner R. Chodat Pittard	20 E.C.A.C.S. Aula 30	André Pittard Ferrero Lagotala	17 30 E.C.P.A. E.C. 10	Fehr Briner André Pittard Hochreutiner	20 E.C.A.C.S. 47 46 44
					Carl	30
					Schidloff	44
					Fehr	20
					Claparède Georg	L.Ps. E.C.G.A.
					Mirimanoff	20
					A. Chaix	L.G.
					Guyénot Lévy	30 20
					Fehr	20
					R. Chodat Lendner Gysin Naville	Aula L.Ph. E.C. 10 30
					Fehr André R. Chodat	20 47 I.B.
					Lévy Paréjas	44 45
					E. Chaix Duparc Carl	L.G.P. E.C. 10 30
					E. Chaix Duparc	L.G.P. E.C. 10
					R. Chodat	Aula
					Hochreutiner	44

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin , prof. ord.	salle	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>		
Hérodote, livre II.	3 h.	
Lundi, à 8 et à 10 heures, et mercredi, à 9 heures.		47.
Aristote, Rhétorique, livre II.	2 h.	
Mardi, à 10 et à 11 heures.		47.
<i>Histoire de la littérature.</i> — Les débuts de l'histoire.		
— Hérodote.	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		46.
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.		
[S'adresser au professeur.]		
M. Paul Oltramare , prof. ord.		
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>		
Lucrèce, <i>De Rerum Natura</i> , livre V.		
Pétrone, <i>Satiricon</i> .	4 h.	
Mardi et samedi, à 8 et à 9 heures.		45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Tacite et Suétone.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 17 heures.		45.
M. Albert Thibaudet , chargé de cours.		
<i>Littérature française.</i> — Définition, psychologie et grands courants du romantisme.	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 18 heures.		Aula.
<i>Conférence.</i> — Exercices de séminaire.	2 h.	
Jeudi, de 8 à 10 heures.		47.
M. Ernest Muret , prof. ord.		
<i>Histoire et comparaison des langues romanes.</i> — Les noms de lieu.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 10 heures.		47.
<i>Littérature espagnole.</i> — Cervantes et son temps.	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		46.

Conférences :

Explication de la chanson de geste de <i>Gormont et Isembard</i> (<i>Classiques français du moyen âge</i> , n° 14).	2 h.	
Jeudi, à 10 et à 11 heures.		B.P. ¹ .
Explication du <i>Lazarillo de Tormes</i> (<i>Clásicos Castellanos</i> , n° 25).	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		B.P.

M. Alexis François, prof. ord.

<i>Histoire de la langue française.</i> — Le XVI ^e et le XVII ^e siècle.	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.	
Samedi, à 10 heures.		57.
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		47.
<i>Conférence.</i> — Etudes sur divers aspects du langage à la mode au XVIII ^e siècle.	1 h.	
Samedi, à 9 heures.		B.P.

M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.

<i>Littérature allemande.</i> — Le siècle des lumières.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		45.
Le lyrisme allemand, de Novalis à Rilke.	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		45.
<i>Conférences :</i>		
Spitteler.	2 h.	
Vendredi, de 10 heures à midi.		B.P.
Lecture d'un auteur du moyen âge: <i>Nibelungenlied</i> .	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		B.P.

M. Louis-Frédéric Choisy, prof. ord.

<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — L'œuvre de Bernard Shaw, de 1910 à 1927.	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		47.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>		
W. Pater: <i>Rennaissance</i> .	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		47.
Shakespeare: <i>Macbeth</i> . — W. Peacock: <i>Selected English Essays</i> (cours donné en anglais).	4 h.	
Vendredi, à 11 heures.		47.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Charles Bally , prof. ord. <i>Principes de grammaire générale.</i>	2 h. 45.
Lundi et mardi, à 17 heures.	
<i>Phonologie générale.</i>	2 h. 45.
Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.	
<i>Sanscrit.</i>	2 h. 47.
Lundi, à 18 heures, et samedi, à 10 heures.	
M. Charles Werner , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à la Renaissance.	3 h. 45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	
<i>Cours spécial.</i> — Spinoza et l'évolution du panthéisme.	1 h. 45.
Jeudi, à 11 heures.	
<i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Descartes, <i>Discours de la méthode.</i>	2 h. 47.
Samedi, de 14 à 16 heures.	
M. Henri Reverdin , prof. ord. <i>Cours.</i> — La « philosophie de la religion » dans la pensée contemporaine. — I. Les doctrines de Harald Höffding, Jean-Jacques Gourd et William James.	1 h. 46.
Mardi, à 15 heures.	
<i>Conférence.</i> — Moralistes contemporains. Dissertations et discussions.	1 h. 47.
Vendredi, à 9 heures.	
M. Frank Grandjean , prof. ord. <i>Logique appliquée ou théorie des sciences.</i> — Le fonctionnement de l'intelligence scientifique et les tendances de la pensée contemporaine.	2 h. 49.
Lundi et vendredi, à 15 heures.	
M. Albert Malche , prof. ord. <i>Histoire de l'éducation.</i> — Les principaux courants pédagogiques de l'histoire : leurs causes et leurs effets.	1 h. 46.
Lundi, à 18 heures.	
<i>Éducation morale.</i> — Le problème des instincts.	1 h. 46.
Mardi, à 18 heures.	
<i>Conférence.</i> — L'école dans ses rapports avec la famille. Enquêtes et visites d'écoles.	2 h. I.R. ¹
Mercredi, de 16 à 18 heures.	

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 3.

M. Pierre Bovet , prof. ord. <i>Pédagogie expérimentale.</i>	2 h. 47.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	
<i>Conférence.</i> — L'Emile.	2 h. I.R. ¹
Mardi, de 16 à 18 heures.	
M. Francis De Crue , prof. ord. <i>Histoire moderne.</i> — Scènes et portraits de la Renaissance en Italie.	2 h. 45.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	
<i>Conférences :</i>	
<i>Histoire moderne.</i>	1 h. 45.
Mercredi, à 11 heures.	
<i>Institutions politiques et sociales.</i>	1 h. 45.
Mercredi, à 9 heures.	
<i>Paléographie.</i>	1 h. B.P. ² et Arch. d'Etat.
Mercredi, à 15 heures.	
<i>Histoire diplomatique.</i>	1 h. 45.
Vendredi, à 11 heures.	
M. Charles Seitz , prof. ord. <i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome de l'époque des Gracques à celle de César.	2 h. 45.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources épigraphiques et littéraires de l'histoire romaine.	1 h. B.P. ²
Samedi, à 11 heures.	
<i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque de l'apogée du premier Empire.	2 h. 45.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h. 58.
Jeudi, à 11 heures.	
M. Charles Borgeaud , prof. ord. <i>Histoire nationale.</i> — Origines et développement des droits populaires à Genève et dans l'ancienne Suisse.	2 h. 49.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 3.

² Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey).
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — La révolution industrielle et les origines du libéralisme économique.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Les crises économiques dans la littérature économique avant John Stuart Mill.	2 h.
Jeudi, de 15 à 17 heures.	57.
M. Waldemar Deonna , prof. ord.	
<i>Archéologie classique.</i> — L'art grec, des origines à la fin du VI ^e siècle avant J. C. (avec projections).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répertoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. hon.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

	Salle
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Syntaxe française depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	47.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres.	
<i>Mœurs et institutions de la France.</i> — L'ancien régime : Questions choisies.	1 h.
Samedi, à 15 heures.	57.
M. Louis Zbinden , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	Ec. B ^d James-Fazy.
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil.	
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	57.
<i>Grammaire historique.</i>	2 h.
Jeudi, à 11 heures, et samedi, à 16 heures.	57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.	
<i>Phonétique théorique et pratique.</i>	
Les sons du français : exercices d'articulation. Les inflexions, les liaisons, l'e muet, etc. : Exercices de diction, de lecture expressive et de déclamation.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	28.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	44.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	57.

M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 17 heures	57.
Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	57.

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

2 degrés : A. commençants ; B. élèves plus avancés.

12 heures par semaine pour chaque degré pendant le semestre d'hiver, et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.
(Demander le programme détaillé.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Frank Abauzit.	
<i>Le problème de la vérité.</i>	
Lundi, à 14 heures.	1 h. 45.
M. Isaac Benrubi, Dr phil.	
<i>Les grands courants de la philosophie contemporaine en France.</i>	
Mercredi, à 15 heures.	1 h. 45.
M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. — I. De Ronsard à Voltaire.</i>	
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.	2 h. 44.
M. Georges Cuendet, Dr ès lettres.	
<i>Histoire de la langue latine.</i>	
Mercredi, à 14 heures.	1 h. 45.
M. Louis Gielly.	
<i>Histoire de l'art italien. — Les idées créatrices. Les origines, le XIV^e et le XV^e siècle.</i>	
Jeudi, à 17 heures.	1 h. 46.
M. Otto Hassler, Dr phil.	
<i>Cours d'allemand pratique. — Conversation, exercices écrits et oraux.</i>	
Lundi, à 16 heures.	1 h. 47.
<i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	
Vendredi, à 16 heures.	1 h. B.P. ¹
<i>Etude de documents commerciaux allemands : Biedermann: Der Ueberseehandel.</i>	
	1 h.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<i>Grammaire de l'allemand moderne. — Déclinaison, conjugaison ; chapitres choisis de la syntaxe.</i>	
Mercredi, à 17 heures.	1 h. 58.
M^{me} Anna Kamensky, Dr ès lettres.	
<i>Les relations.</i>	
	2 h.
M. Serge Karcevski, Dr ès lettres.	
<i>Léon Tolstoï, son œuvre, sa vie, son influence.</i>	
	1 h.
<i>Sur les rapports intellectuels entre la Russie et la Tchécoslovaquie : slavophiles russes et tchèques, Masaryk et l'école « réaliste ».</i>	
	1 h.
Cours pratique de langue russe :	
Cours élémentaire.	2 h.
Cours supérieur.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	
M. François-Frédéric Roget.	
<i>Langue et littérature anglaises.</i>	
Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés.	
Lundi et mercredi, à 16 heures.	2 h. 44.
Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX ^e siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme.	
Vendredi, à 15 et à 16 heures.	2 h. 44.
M. François Ruchon, Dr ès lettres.	
<i>La poésie lyrique française dans la seconde moitié du XIX^e siècle. — De Baudelaire aux Symbolistes.</i>	
Mercredi, à 18 heures.	1 h. 45.
M. Georges Thudichum,	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	
	2 h.
I. Phonétique : Les sons du français ; les liaisons, le muet. — Les inflexions. Exercices d'articulation Correction des accents étrangers.	
II. Exercices de lecture expressive.	
Mercredi et vendredi, à 17 heures.	28.
M. Antoine Velleman, Dr phil.	
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i>	
Selected chapters from <i>The New Machiavelli</i> , by H. G. Wells.	
Jeudi, à 17 heures.	1 h. 45.
<i>The political essays of David Hume</i> , avec discussions.	
Jeudi, à 18 heures.	1 h. 45.

Langue et littérature rhétoromanes.

Interprétation de *Fruonzla, Rimas da Clementina Gilly*, Coire, 1926.

Vendredi, à 8 heures. 45.

M. Léon Walther, Dr en philosophie, lic. en droit.

La technopsychologie du travail industriel. 4 h.

Samedi, à 14 heures. Institut J. J. Rousseau¹.

M. Nicolas Zaytzeff.

Cours pratique de langue russe. 1 h.

Lundi, à 18 heures. 17.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes². Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout

¹ Rue Charles-Bonnet, 4.

² Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Commençants), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et rédaction.

Degré B. (Elèves plus avancés), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire

à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1928 auront lieu du 5 juillet à la fin d'août. Le programme comprendra :

1° *Cours de langue et littérature françaises* : Littérature classique ; littérature du XIX^e siècle ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et grammophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2° *Cours élémentaire de français moderne*.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Education)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

B. A. = Ecole suisse-allemande.

L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

FACULTÉ DES LETTRES

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.

I. R. = Institut J. J. Rousseau.

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Martin	47	Oltramare	45			Thibaudet	47	Velleman	45	Oltramare	45
9 à 10			Oltramare	45	De Crue	45	Thibaudet Mercier (S.F.)	47 57	Bohnenblust Reverdin	B.P. 47	Oltramare François	45 B.P.
10 à 11	Martin	47	Martin	47	Muret Seitz	47 45	Muret Seitz	B.P. 45	Muret Bohnenblust Seitz	47 B.P. 45	François Bally Seitz	57 47 45
11 à 12	Muret Bohnenblust Borgeaud	B.P. 45 49	Muret Bohnenblust Borgeaud	46 45 49	De Crue Choisy Pittard	45 47 57	Muret Werner Seitz Pittard Sechehaye (S.F.)	B.P. 45 58 L.Anthr. 57	De Crue Choisy Bohnenblust	45 47 B.P.	Bally Seitz	45 B.P.

I. R. = Institut Rousseau.
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 t. P. = Ecole boul. James-Fazy.

S.C.S.E.S. = Salle de Conference de la Fac. Sc. Ec. Soc.
 A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.
 S. F. = Séminaire de français moderne.
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jepudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	François (S. F.) Abauzit	47 45			Cuendet	45					Werner Walther	47 I.R.
15 à 16	Grandjean Courtois	49 44	De Crue Reverdin	45 46	De Crue Benrubi	B.P. 45	Rappard	57	François De Crue Grandjean Roget	46 45 49 44	Werner Bouchardy (S.F.)	47 57
16 à 17	Werner Zbinden (S. F.) Hassler Roget	45 B.P. 17 44	Bally Rappard Bovet de Ziegler (S.F.)	45 46 I.R. 57	Werner Rappard Malche Thudichum (S.F.) Roget	45 46 I.R. 28 44	Borgeaud Rappard	50 57	Werner Borgeaud Thudichum (S.F.) Hassler Roget	45 49 28 B.P. 44	Borgeaud Sechehaye (S.F.)	49 57
17 à 18	Bally Bovet Deonna Zbinden (S. F.) Kamensky	45 17 46 B.P. 47	Bally Bovet Roussy (S. F.) Courtois Kamensky	45 I.R. 57 44 47	Oltramare Malche Sechehaye (S.F.) Hassler Thudichum	45 I.R. 57 58 28	Borgeaud Gielly Velleman	50 46 45	Oltramare Bovet Deonna Zbinden (S. F.) Choisy Thudichum	45 17 46 57 47 28		
18 à 19	Bohnenblust Bally Malche Pittard B. Bouvier (S.F.) Zaytzeff	45 47 46 30 57 17	François Malche Pittard Courtois (S.F.) Roussy (S.F.) Privat	47 46 30 44 57 17	B. Bouvier (S.F.) Ruchon	57 45	Thibaudet Velleman	Aula 45	Thibaudet	Aula		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> des Mœurs et de l'Éducation.	2 h.
Vendredi, à 16 heures.	46.
Vendredi, à 17 heures.	48.
<i>Economie sociale</i> . — L'organisation scientifique du travail; de l'éducation professionnelle à la prévoyance sociale. Effets internationaux.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> . — Questions-types de sociologie et économie sociale.	2 h.
(Systèmes politiques et cours de journalisme, à 11 heures.)	
Lundi, à 10 et à 11 heures.	17.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale</i> .	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Problèmes d'économie du travail.	1 h.
Samedi, à 17 heures.	48.
<i>Economie publique</i> (cours et conférence). — Offices nationaux industriels, sociétés nationales, entreprises mixtes.	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	48.
M. William-E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> . — La révolution industrielle et les origines du libéralisme économique.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence</i> . — Les crises économiques dans la littérature économique avant John Stuart Mill.	2 h.
Jeudi, de 15 à 17 heures.	57.

	Salle
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs. Jeudi et samedi, à 8 heures.	2 h. 46.
<i>Cours spécial.</i> — L'œuvre de la Société des Nations. Mercredi, à 17 heures.	4 h. 30.
M. Charles Burky, prof. extr.	
<i>Géographie humaine.</i> — <i>Cours général</i> : Les problèmes de l'Empire britannique (interprétation géographique et examen des solutions). Mardi et mercredi, à 17 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence.</i> — Principes de géographie humaine (application à des cas particuliers relatifs au cours; travaux). Mardi, à 18 heures.	1 h. Salle de Conférences de la Faculté ¹ .
M. Liebmann Hersch, prof. ord.	
<i>Statistique générale.</i> — Aperçu historique; prémisses théoriques; méthodes d'observation; principes d'analyse; représentation graphique. Jeudi et samedi, à 11 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyses de documents et d'ouvrages statistiques. Discussions et compléments du cours. Jeudi, à 17 heures.	1 h. Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Statistique spéciale.</i> — Les corrélations et leur calcul. Vendredi, à 18 heures.	4 h. Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Conférence de statistique spéciale.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h. Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant). (Jours et heures à fixer.)	
M. Hans Töndury, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie commerciale.</i> — Le commerce international (exportation et importation). Mercredi, à 10 h.; jeudi, à 9 h., et vendredi, à 8 et 9 heures.	4 h. 46.
<i>Conférence d'économie commerciale.</i> — Questions choisies se rapportant aux sujets traités dans le cours. Mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures.	2 h. 47.
<i>Arithmétique commerciale</i> [cours donné par l'assistant à l'usage des étudiants n'ayant pas fréquenté une école de commerce] Vendredi, à 14 et à 15 heures.	2 h. 30.

¹ Rue de l'Université, 7.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Edouard Folliet, prof. ord.	
<i>Bilan.</i> — Etude comptable et juridique des différentes parties du bilan. Le bilan et le compte de profits et pertes dans les sociétés anonymes. Analyses de bilans. Mardi et mercredi, à 8 heures.	2 h. 46.
<i>Bourse.</i> — Organisation. Etude des divers marchés. Opérations au comptant, à prime, stellage, report, etc. Mardi et mercredi, à 9 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité. Lundi, à 8 et à 9 heures.	2 h. 46.
<i>Cours complémentaire de comptabilité</i> [cours donné par l'assistant pour les étudiants n'ayant pas fréquenté une école de commerce.] Lundi, à 14 et à 15 heures.	2 h. 30.
M. Edmond Pittard, chargé de cours.	
<i>Droit commercial.</i> — Propriété industrielle. Droit de change. Samedi, à 9 et 10 heures.	2 h. 46.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i> Lundi, à 9 heures; jeudi, de 9 à 11 heures.	3 h. 20.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.	
<i>Calcul des probabilités.</i> Jeudi, à 15 heures.	1 h. 20.
M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. Lundi et mardi, à 18 heures.	2 h. 30.
Morphologie comparative: les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. Mercredi, à 18 heures.	1 h. 46.

M. Edouard Claparède , prof. ord. <i>Psychologie expérimentale.</i> — La vie affective; sentiments, volonté. Lundi et mardi, à 11 heures.	2 h.	30.
M. Charles Werner , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à la Renaissance. Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h.	45.
M. Henri Reverdin , prof. ord. <i>Cours.</i> — La « philosophie de la religion » dans la pensée contemporaine. — Les doctrines de Harald Höffding, Jean-Jacques Gourd et William James. Mardi, à 15 heures.	1 h.	46.
M. Frank Grandjean , prof. ord. <i>Logique appliquée ou théorie des sciences.</i> — Le fonctionnement de l'intelligence scientifique et les tendances de la pensée contemporaine. Lundi et vendredi, à 15 heures.	2 h.	49.
M. Albert Malche , prof. ord. <i>Histoire de l'éducation.</i> — Les principaux courants pédagogiques de l'histoire: leurs causes et leurs effets. Lundi, à 18 heures.	1 h.	46.
<i>Education morale.</i> — Le problème des instincts. Mardi, à 18 heures.	1 h.	46.
M. Pierre Bovet , prof. ord. <i>Pédagogie expérimentale.</i> Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h.	17.
M. Francis De Crue , prof. ord. <i>Histoire moderne.</i> — Scènes et portraits de la Renaissance en Italie. Mardi et vendredi, à 15 heures.	2 h.	45.
M. Charles Seitz , prof. ord. <i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque de l'apogée du premier Empire. Mercredi et jeudi, à 10 heures.	2 h.	45.

M. Charles Borgeaud , prof. ord. <i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et de la République française. Lundi et mardi, à 11 heures.	2 h.	49.
M. Waldemar Deonna , prof. ord. <i>Archéologie classique.</i> — L'art grec, des origines à la fin du VI ^e siècle avant J. C. (avec projections). Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h.	46.
M. Eugène Borel , prof. ord. <i>Droit international public.</i> — I ^{re} partie. Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	3 h.	48.
<i>Introduction au droit.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	3 h.	49.
M. Georges Werner , prof. ord. <i>Droit public suisse.</i> I. Principes généraux et organisation. — II. Droits individuels. Lundi, mardi et mercredi, à 14 heures.	3 h.	48.
<i>Droit public général.</i> Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h.	49.
M. Hugo de Claparède , prof. ord. <i>Histoire et institutions du droit moderne (germanique).</i> — I ^{re} partie: Droit public. Lundi, mardi, mercredi, à 8 h.; jeudi, à 10 heures.	4 h.	49.
M. Erich Hans Kaden , prof. extr. <i>Législation civile comparée.</i> — Partie générale (fonctions et méthode, histoire et sources). Mardi et mercredi, à 10 heures. Mercredi, à 9 heures.	3 h.	47. 48.
M. le Dr Hector Cristiani , prof. ord. <i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i> Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie ¹ .	4 h.	

¹ Quai d'Arve.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Salle

M. Antony Babel , Dr en sociologie. <i>L'évolution économique et sociale de la Suisse du XVIII^e au XX^e siècle.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h.	48.
M. Joseph Bonnet , Dr sc. comm. <i>Organisation de banque</i> (étude administrative et comptable d'une grande banque et des opérations qui s'y rattachent). Samedi, à 14 heures.	1 h.	17.
M. Jean Carl , Dr ès sc. <i>La vie sociale des guêpes, abeilles, fourmis et termites.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h.	28.
M. Antoine Pagès. <i>Cours pratique d'espagnol.</i> Interprétation de quelques textes choisis relatifs à l'économie nationale de l'Espagne. Mardi, à 18 heures.	1 h.	45.
M^{lle} Louise Sommer , Dr phil. <i>Le développement des théories protectionnistes et libre-échangistes.</i> Mardi, à 15 heures.	1 h.	17.
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs, en complément du cours. Jeudi, à 15 heures.	1 h.	49.
M. Antoine Velleman , Dr phil. <i>Cours pratique de langue anglaise.</i> The political Essays of David Hume (avec discussions en anglais). Jeudi, à 8 heures.	1 h.	45.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assistant.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau Interna-*

tional du Travail et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des *visites* d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economie), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au *Secrétariat de l'Université*.)

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un **Institut des Hautes Etudes Commerciales** est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 33).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^me année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^me année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes Commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique) et un Diplôme d'Expert-comptable.

¹ Voir la *Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève*.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la *Notice*.

S. St. = Séminaire de statistique, rue de l'Université, 7.
 S. Conf. = Salle de Conf. de la Faculté, rue de l'Université, 7.

I.H.B. = Institut d'Hygiène et de Bactériologie.
 I.M.L. = Institut de Médecine légale.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet de Claparède	46 49	Folliet de Claparède	46 49	Folliet de Claparède	46 49	Rappard Vellemann	46 45	Töndury	46	Rappard	46
9 à 10	Folliet Fehr Borel	46 20 49	Folliet Borel	46 49	Folliet Seitz Borel Kaden	46 45 49 48	Töndury Fehr Seitz	46 20 45	Töndury	46	Edm. Pittard	46
10 à 11	Duprat Borel G. Werner	17 48 49	Borel G. Werner Kaden	48 49 17	Töndury Borel Kaden	46 48 17	Fehr de Claparède	20 49			Edm. Pittard	46
11 à 12	Duprat Claparède Borgeaud G. Werner	17 30 49 48	Claparède Borgeaud G. Werner	30 49 48	G. Werner	48	Hersch	46			Hersch	46

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Histoire nationale.</i> — Origines et développement des droits populaires à Genève et dans l'ancienne Suisse.	2 h.
Vendredi et samedi à 16 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey)
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — Droits réels. Obligations, partie spéciale. Successions.	6 h.
Mercredi, à 10 h.; jeudi, à 11 h.; vendredi et samedi, à 10 et à 11 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain.</i>	2 h.
Mercredi, à 15 et à 16 heures.	49.
<i>Droit civil suisse.</i> — Droit des personnes et de la famille.	4 h.
Jeudi, à 9 et à 10 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i> — I ^{re} partie.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	48.
<i>Introduction au droit.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie générale).	5 h.
Lundi, à 8 et à 9 h.; vendredi, à 10 et à 11 h.; samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Samedi, à 11 heures.	48.

M. Georges Werner , prof. ord.	
<i>Droit public suisse.</i>	3 h.
I. Principes généraux et organisation. — II. Droits individuels.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence de droit public suisse.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	48.
<i>Droit public général.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de droit public général.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	49.
M. Hugo de Claparède , prof. ord.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne (germanique).</i>	
— I ^{re} partie : Droit public.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 8 h.; jeudi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Sources du droit de l'époque franque et du moyen âge.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre I : Partie générale.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	44.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre IV : Droit de famille.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	44.
M. Albert Richard , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Théorie générale des obligations.	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	17.
Séminaire (travaux personnels des étudiants, études de doctrine et de jurisprudence, discussions d'espèces).	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	48.
M. Erich Hans Kaden , prof. extr.	
<i>Législation civile comparée.</i> — Partie générale (fonctions et méthode, histoire et sources).	3 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	17.
Mercredi, à 9 heures.	48.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre II : Obligations.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre III : Droits réels.	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 15 heures.	17.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, de 15 à 17 heures.	49.

* Cours donné en allemand.

M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	4 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. le Dr François Naville , chargé de cours.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	Institut de médecine légale ¹ .
M. Edmond Pittard , chargé de cours.	
<i>Droit commercial.</i> — Poursuite pour dettes. — Propriété intellectuelle.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
Transports par chemins de fer	1 h.
Lundi, à 10 heures.	46.
M. Paul Carry , chargé de cours.	
<i>Droit commercial.</i> — Les sociétés commerciales.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques, exercices de plaidoirie.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	48.
M. le Dr Rodolphe Weber , prof. hon.	
<i>Psychiatrie légale.</i>	1h.
[S'adresser au professeur.]	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Pierre Arminjon , professeur honoraire à la Faculté royale de Droit du Caire.	
<i>Droit pénal international.</i>	2 h.
Lundi, à 15 et à 16 heures.	48.

¹ Rue de l'École de Médecine.

	Salle
M. Albert Caleb , D ^r en droit, lic. ès sc. politiques. <i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 14 heures.	17.
M. Michel Grodensky , D ^r en droit, lic. ès sc. soc. <i>Philosophie du droit.</i> — Objet et méthode.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 17 heures.	49.
<i>Théorie générale du droit.</i> — Le contenu du droit.	2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.	49.
M. Ludwig Hamburger , D ^r jur. * <i>Droit commercial allemand.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 14 heures.	48.
M. Alphonse Heyking , D ^r en droit et phil., ancien consul général. <i>Les principes et la pratique des services consulaires.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	49.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

* Cours donné en allemand.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	de Claparède	49	de Claparède Pittard	49 48	de Claparède Pittard	49 48	Rappard Garry	46 48			Rappard Carry	46 48
9 à 10	Borel Logoz de Claparède	49 48 44	Borel Richard Werner de Claparède	49 17 48 44	Borel Richard Kaden de Claparède	49 17 48 44	Werner Richard Meumann de Claparède	49 17 48 44	de Claparède Richard Meumann	49 17 48	Richard Meumann	17 48
10 à 11	Werner Borel Pittard de Claparède	49 48 46 44	Werner Borel Kaden de Claparède	49 48 17 44	Meumann Borel Kaden de Claparède	49 48 17 44	de Claparède Naville Meumann	49 I.M.L. 48	Meumann Logoz	49 48	Meumann Logoz	49 48
11 à 12	Borgeaud Werner	49 48	Borgeaud Werner Kaden	49 48 17	Werner Kaden	48 17	Meumann Kaden	49 17	Meumann Logoz Kaden	49 48 17	Meumann Logoz	49 48
14 à 15	Carry Caleb	48 17	Hamburger	48	Hamburger	48	Hamburger	48	Richard Caleb	48 17		
15 à 16	Arminjon	48	Kaden	49	Meumann Kaden	49 17	Kaden	17	Richard Kaden	48 17	Milhaud	30
16 à 17	Arminjon	48	Kaden	49	Meumann	49	Borgeaud	50	Borgeaud	49	Borgeaud Milhaud	49 48
17 à 18	Grodensky	49	Grodensky	49	Rappard	30	Borgeaud Grodensky	50 49	Grodensky	49	Grodensky	49
18 à 19	Milhaud Heyking	48 49					Milhaud	30	Milhaud	30		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme.</i> — L'époque primitive.	2 h.
Lundi, à 16 heures, et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	2 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Conférence.</i> — Calvin et l'union des Eglises.	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	28.
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament.</i> — Enseignement de Jésus.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Evangile de Luc.</i>	2 h.
Lundi, à 8 heures, et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Histoire du texte du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Grec du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Mercredi, à 11 h., et vendredi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	29.
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>Le protestantisme dans les pays de langue française depuis le XIX^e siècle ; sa théologie, son enseignement, sa prédication.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Morale chrétienne.</i> — Piété et moralité individuelles.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Homilétique et étude de textes.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	28.
<i>Catéchèses et diction.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	28.

M. Auguste Lemaitre , chargé de cours.	
<i>Dogmatique.</i> — Le salut et la vie chrétienne.	2 h.
Mardi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Cours spécial.</i> — Histoire des doctrines sur l'Eglise.	1 h.
Lundi, à 17 heures.	28.
<i>Conférence.</i> — La notion de l'Eglise : Lectures de textes et travaux.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	29.
M. Auguste Gampert , chargé de cours.	
<i>Histoire du peuple d'Israël et de sa religion.</i> — Les origines.	2 h.
Vendredi, à 9 heures, et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Fragments du Pentateuque.	2 h.
Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	3 h.
Lundi et vendredi, à 8 h. ; mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Etude générale de l'Ancien Testament</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	29.
<i>Les idées religieuses et morales de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Georges Berguer , Dr en théologie.	
<i>Histoire des religions.</i> — Assyro-Babyloniens et Egyptiens.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	28.
<i>Psychologie de la religion.</i> — Etude des divers tempéraments religieux : les <i>mystiques</i> , les <i>intellectuels</i> , les <i>actifs</i> .	1 h.
Mardi, à 17 heures.	28.
M. Henri Rusillon , missionnaire.	
<i>Le missionnaire et sa tâche.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	28.
M. Frank Thomas , pasteur.	
<i>Théologie pratique.</i> — Cours et séminaire.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE MEDECINE

M. le professeur Maurice ROCH, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Anatomie normale et organogénie. — Splanchnologie.
Anatomie des membres. 6 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi,
de 17 à 19 heures. Aula Ec. Méd.¹

Exercices pratiques de dissection : Le laboratoire est
ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14
à 18 heures. Le professeur dirige les travaux
pratiques tous les jours, de 10 à 12 heures.
Labor. d'anat. Ec. de Médecine.

Un répertoire facultatif concernant des questions
d'anatomie et d'organogénie a lieu sous la di-
rection du professeur le mercredi et le samedi,
de 11 à 12 heures.

Laboratoire pour recherches spéciales.
Tous les jours. Ec. de Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr.
Histologie normale. — 1^{re} partie : Tissus et systèmes. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. Ec. Méd.
Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.
Vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.

Stomatologie normale.
[A lieu au semestre d'été.]
Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.
Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.
[A lieu au semestre d'été.]
Eventuellement il sera organisé un répertoire
(facultatif) sur des questions d'histologie.
[S'adresser au professeur.]
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les
jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Physiologie. — Fonctions de nutrition. 6 h.
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h. ; mer-
credi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.
Chimie physiologique. 2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.
Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.
Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 14 heures. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Pathologie générale. 4 h.
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h. Inst. path.¹
Cours d'autopsies et de démonstrations.
a) Démonstrations pour tous. 2 h.
Lundi et jeudi, à 14 heures. Inst. path.
b) Autopsies pour tous. 2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.
c) Autopsie par groupes de 3 élèves.
(Sur convocation.) Inst. path.
d) Conférences sur des sujets anatomo-patholo-
giques. Inst. path.
Anatomie pathologique de la bouche et du pharynx. Inst. path.
(Jour et heure à fixer après entente avec le professeur.) 1 h.
Travaux spéciaux. — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.²
Stage clinique (pour médecins et élèves dont la
scolarité est terminée). 2 h.
Tous les jours. Hôp. cant.
Exercices d'auscultation. 2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 ¹/₂ h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.
Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.
[S'adresser au professeur.] Hôp. cant.
Travaux pratiques. — Anesthésie, antiseptie. — Ban-
dages et appareils. — Pratique urologique et
endoscopie.
[S'adresser au professeur.] Hôp. cant.
Travaux de laboratoire.
Tous les jours [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, bout. de la Cluse. ² Hôpital cantonal.

- M. le D^r **Oscar Beuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
 à 8 heures. Clin. obst. et gyn.¹
- Cours d'opérations obstétricales.*
 Samedi, de 8 à 10 heures. Clin. obst. et gyn.
De l'examen en obstétrique et en gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. Clin. obst. et gyn.
Curiethérapie en gynécologie (cours gratuit). 1 h.
 Samedi, à 10 heures. Clin. obst.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours.
- M. le D^r **Pierre Gautier**, prof. extr.
Clinique infantile 2 h.
 Lundi, à 15 heures, et mercredi, à 16 heures. Clin. infant.²
- M. le D^r **David Gourfein**, prof. ord.
Leçons de clinique ophtalmologique et d'ophtalmologie.
 Segment antérieur : pathologie des annexes, paupières, voies lacrymales, de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique, de l'iris, du corps ciliaire et du cristallin. Semeiologie de la chambre antérieure et de la pupille. Rapport de l'ophtalmologie avec la pathologie générale. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.³
Stage clinique et polyclinique pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.
 Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.
- M. le D^r **Charles Ladame**, prof. ord.
Clinique des maladies mentales. 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile des Aliénés.⁴
- M. le D^r **Edouard Long**, prof. extr.
Affections organiques du système nerveux. 2 h.
 [A lieu au semestre d'été.]
- M. le D^r **Charles Du Bois**, prof. extr.
Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Hôp. cant.
Radio et radiumthérapie dermatologique (cours gratuit). 1 h.
 Samedi, à 10 heures. Clin. dermat.

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

³ Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

⁴ Asile cantonal des Aliénés, Bel Air, Chêne.

- M. le D^r **Bernard Wiki**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique (pharmacologie). 2 h.
 Lundi, à 17 heures, et mardi, à 16 heures. Ec. Méd.
Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Ec. Méd.
- M. le D^r **Gustave Humbert**, prof. ord.
Polyclinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Polyclinique.
Stage d'un mois pour les pratiquants. — Tous les jours.
Clinique propédeutique et diagnostic médical. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Hôp. cant.
- M. le D^r **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Polyclinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Polyclinique.
Chirurgie générale. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 18 heures. Polyclinique.
- M. le D^r **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Polyclinique gynécologique et obstétricale.
Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois. Maternité.
Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité, s. 26.
 Pour les participants à ce cours (sutures de déchirures périnéales), jour et heure à fixer.
- M. le D^r **Amédée Pognat**, prof. ord.
Cours de polyclinique oto-laryngologique. 4 h.
 [A lieu au semestre d'été.]
- M. le D^r **François Naville**, chargé de cours.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de Méd. légale¹.
Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.
 Institut de Méd. légale.
- Recherches spéciales.* — Tous les jours.
 [S'adresser à l'Institut de Méd. légale.]

¹ Rue de l'École-de-Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Chirurgie des accidents. — Médecine et assurance. 2 h.
 Mardi, de 16 à 18 heures. Polyclinique.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
 Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi,
 à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.

Bactériologie. [A lieu pendant le semestre d'été.]
Cours pratique de bactériologie.

Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. hon.
Psychiatrie légale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer après entente avec le professeur.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
 Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Fernand Châtillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Répertoire des cours cliniques d'obstétrique et de gynécologie. 1 h.
 Lundi, à 20 heures. Maternité.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Traitement des ostéo-arthrites tuberculeuses. 1 h.
 Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.
Eléments de médecine interne (cours théorique et pratique). 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Clin. méd.

¹ Quai d'Arve.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Les tendances psychologiques et sociales de la psychiatrie contemporaine. 1 h.
 Jeudi, à 14 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie générale. 1 h.
 Mardi, à 15 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **René Gilbert**, privat-docent de radiologie médicale.
Eléments de radiologie médicale. 1 h.
 Samedi, à 16 heures. Inst. central de Radiologie¹.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. dermat.

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.²

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Chapitres choisis de chirurgie. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Salomon Katzenelbogen**, privat-docent de thérapeutique.
Le traitement des maladies de la nutrition. 1 h.
 Mardi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Sémiologie cardio-vasculaire. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Clin. méd.

M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.
Cours théorique de psychiatrie. 1 h.
 Jeudi, à 15 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **Gustave Turrettini**, privat-docent de médecine interne.
Conférence de pathologie interne. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Clin. méd.

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert**
Gynécologie opératoire. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud**.
Alimentation et hygiène de l'enfance. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique

¹ Hôpital cantonal.

² Rue Alcide Jentzer.

M. le Dr Albert Bétrix. <i>Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique.</i> Mardi, de 15 à 17 heures.	2 h. Institut path.
M. le Dr Augustin Collomb. <i>Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.</i> Jeudi, de 16 à 18 heures.	2 h. Clinique.
M. le Dr Charles-Greene Cumston. <i>Cours analytique d'histoire de la médecine.</i> Lundi et mercredi, à 9 heures.	2 h. Université.
<i>Cours d'histoire de la philosophie dans l'antiquité et au moyen âge au point de vue de l'histoire de la médecine.</i> Mardi et vendredi, à 9 heures.	2 h. Université.
M. le Dr René Kœnig. <i>Conférence de gynécologie.</i>	2 h.
M. le Dr Stoyan Kresteff. <i>Technique oto-rhino-laryngologique.</i> Mardi, de 10 à 12 heures.	2 h. Hôp. Gourgas ¹ .
M. le Dr Ernest Lévy-Du Pan. <i>Répétitoire de gynécologie.</i>	1 h. Maternité.
M. le Dr Charles Martin-Du Pan. <i>Chirurgie infantile.</i> Mardi, de 10 h. 30 à midi.	2 h. Hôp. Gourgas.
M. le Dr Rista Mitkovitch. <i>Criminologie générale.</i> — Les criminels au point de vue anthropologique, psychologique et social. <i>L'Uomo delinquente</i> de Lombroso. Dégénérescence et criminalité. Le problème de la responsabilité. Jeudi, à 17 heures.	1 h. Univ., s. 44.
M. le Dr Charles Perrier. <i>Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.</i> Vendredi, à 17 heures.	1 h. Hôp. cant.
M. le Dr Théodore Reh. <i>Bactériologie clinique.</i> <i>Hygiène sociale.</i>	2 h. 1 h.

¹ Rue Gourgas, 15.

M. le Dr Charles Waegeli. <i>Séminaire d'obstétrique.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. Maternité
--	-------------------

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats es lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

* * *

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1^o Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2^o Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3^o L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n^o III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4^o Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5^o On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Cours de Vacances.

Des cours de vacances pour candidats en médecine auront lieu en 1928.

Leçons et démonstrations pratiques par les professeurs de la Faculté et leurs assistants. — 33 heures par semaine pendant 4 semaines.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.;

samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Lundi, mercredi, jeudi, samedi, de 8 à 10 heures ;

mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

Art dentaire théorique Extractions. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.

Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,

à 8 heures. Inst. dent.

Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.

Jeudi, à 7 h. 30. Inst. dent.

M. le Dr **François Pfæffi**, prof. à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 6 h.

Clinique.

Lundi et mercredi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à

17 heures. Inst. dent.

Cours théorique.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr. à l'Université.

Stomatologie normale. 2 h.

[A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.
Chirurgie générale. 1 h.
[A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.
Pharmacologie. 2 h.
Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.
Stomatologie clinique. 1 h.
Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le mardi, le jeudi et le samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, le
mercredi et le vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes
que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine
(p. 64).

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

William E. RAPPARD.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 22 juin 1927.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

A. OLTRAMARE.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin (7 h. 30)	Bardet Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet
10 à 11		Bardet			Bardet	
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1928 et 1929.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Le mouvement néoscolastique contemporain.*

Le prix sera décerné en juin 1929.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Une étude d'histoire ou de biographie genevoise bâtie sur des recherches d'archives.*

Le prix sera décerné en juin 1929.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Frédéric Rauh.*

Le prix sera décerné en juin 1928.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1928, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1928, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FONDATION HARVEY

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes

de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1928 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1929, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1928, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1928, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1928, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment

de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay,

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1928, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1928. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et des romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1928, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1928, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1928.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1928, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *six cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1928.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1928, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1928.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1928, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La protection de la personnalité (art. 27 et 28 C.C.S.).

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1928.

Le prix pourra être partagé.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1928, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Le Commentaire de Calvin sur Esaië.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Prix Georges Fulliquet.

La Faculté décernera, en juin 1928, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils devront être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1928.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1928 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Perturbations du système nerveux végétatif dans les affections de l'axe cérébro-spinal.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis

avant le 1^{er} janvier 1928, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1929 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

La recherche du métabolisme basal en pathologie et en thérapeutique chirurgicales.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1929, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1928, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1928. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

William E. RAPPARD, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Les titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'École supérieure de Commerce de Genève ou de l'École secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 400 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;
- Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

- 1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.
- 3^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologi-

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

ques; ès sciences psychologiques; en pharmacie; ès sciences économiques; en sociologie; en droit; en théologie; en médecine; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste; diplôme de pharmacien; diplôme de Hautes Etudes commerciales; diplôme d'expert-comptable.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 4).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présentée au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. EDGAR AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. THÉODORE CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. JOSEPH DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GREBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. EDOUARD GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. PAUL DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. ELIENNE GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. DR JEAN KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. DR CONSTANTIN TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. SOCIÉTÉ ANONYME DR A. WANDER (1925).
30. DR EMILE BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. GEORGES FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
31. EUGÈNE RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
32. CHRISTOS LAMBRARIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Étudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Étudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au **Bureau du Comité de Patronage**, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au **Bureau officiel et gratuit de renseignements**, place des Bergues, 3.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASÉ ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

Art. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES
ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Étudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Narille*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2nd janvier, du Vendredi-Saint au Lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le prof. R. Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'Archiviste, M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.

Le *Musée d'Art et d'Histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Askanazy, Max, rue de Caudolle, 16.
Bally, Charles, rue Prevost-Marlin, 53.
Bard, Louis, avenue Jules-Ferry, 4. Lyon.
Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Bovet, Pierre, chemin de Florissant, 47.
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6. Carouge.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
Burky, Charles, quai des Bergues, 29.
Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
Chavanne, Louis, rue G.-Leschet, 1.
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4. Champel.
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
Cristiani, Hector, rue de Caudolle, 26.
De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Eternod, Auguste, Bastide du Fournel, A.-M., France.
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
François, Alexis, route de Florissant, 8.
Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
Gautier, Pierre, chemin du Square, 3.
Gautier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
Guyénot, Emile, ch. des Arpillières, Chêne-Bougeries.
Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
Julliard Charles, rue du Rhône, 2.
Kaden, Erich Hans, rue d'Italie, 9.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
Ladame, Charles, Asile de Bel Air, Chêne.
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
Lendner, Alfred, rue Emile Yung, 6.
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.
Long, Edouard, boulevard Helvétique, 45.

- MM. Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.
 Martin, Victor, Bachel de Pesay, par Carouge
 Mayor, Albert, rue Adhemar-Fabri, 6.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 40
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 14, Champel.
 Ollramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Ollramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Piltard, Eugène, chemin des Collages, 36.
 Pignat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
 Rappard, William-E., Vatauvran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Richard, Albert, Corratierie, 24.
 Ritter, Eugène, chemin des Collages, 3.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
 Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.
 Seitz, Charles, rue de l'Évêché, 7.
 Töndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.
 Veyrassal, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
 Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
 Gampert, Auguste, rue Tœpffer, 11 bis.
 Lemaître, Auguste, rue des Plantaporrêts, 2.
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
 Piltard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.
 Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.
 Pfæfli, François, rue de Candolle, 14.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Abauzit, Frank, rue Saint-Sébastien, 11 bis, Thonon (Hte-Savoie).
 Arminjoug, Pierre, villa Bien Sis, les Planches, Montreux.
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
 Berguer, Georges, presbytère de Genthod
 Belchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Bonnel, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
 Borloz, Arnold, rue Senebier, 14.
 Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.
 Caleb, Albert, rue Bovy-Lysberg, 8.
 Carl, Jean, Musée d'histoire naturelle, Bastions.
 Chaix, André, route de Chêne, 18.
 Chatillon, Fernand, boulevard Helvétique, 15.
 Chodal, Fernand, chemin du Square, 5.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Cornioley, Charles, rue Général-Dufour, 12.
 Courtois, Louis-John, rue Henri-Mussard, 3, Eaux-Vives.
 Cramer, Alec, Corratierie, 18.
 Cuendel, Georges, chemin de Miremont, 18.
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
 Ferrero, Paul, chemin de la Croisette, Vernier.
 Flournoy, Henri, rue de Mounetier, 6.
 Forel, Oscar Louis, La Métairie, Nyon.
 Georg, Alfred, chemin Dumas, 18, Champel.
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
 Gilbert, René, rue de Hollande, 16.
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
 M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
 Gysin, Marcel, boulevard du Pont-d'Arve, 6.
 Hamburger, Ludwig, quai des Eaux-Vives, 16.
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
 Heinis, Hugo, rue Pré-Jérôme, 15 bis.
 Heyking, Alphonse, chemin de Contamines, 11.
 Hochrentliner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 M^{me} Kamensky, Anna, place Claparède, 5.
 MM. Katzenbogen, Salomon, chemin Miremont, 35 D.
 König, René, chemin du Square, 3.
 Kresleff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
 Lagolala, Henri, rue de Candolle, 16.
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.
 Lévy-Du Pan, Ernest, avenue de la Gare, 4, Lausanne.
 M^{lle} Long, Pauline, Le Verzer, chemin Liolard.
 MM. Luyet, Basile, Florimont, Petit-Lancy.
 Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Senebier, 20.
 Mercier, Alfred, chemin Sautter, 15.
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
 Naville, André, boulevard de la Tour, 6.
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
 Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.
 Pazziani, Auguste, avenue du Mail, 20.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.
 Prival, Edmond, boulevard du Théâtre, 12.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.

- MM. Reverdin, Louis, route de Chêne, 20.
Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Rusillon, Henry, rue Pierre-Fatio, 27.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
de Saussure, Raymond, Tertasse, 2.
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
M^{lle} Sommer, Louise, rue du Conseil-Général, 3.
MM Thomas, Frank, clos Belmont, route de Chêne.
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.
Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.
Velleman, Antoine, chemin Dumas, 17, Champel
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
Walther, Léon, chemin de Miremont, 35.
M^{lle} Welt, Ida, plateau de Champel, 10.
MM. Zaytzeff, Nicolas, rue de la Servette, 75.
Zbinden, Louis, rue Saint-Ours, 5.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, Johu, Université.

Commis :

M Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.

M. Francoal, Abel, Ecole de Chimie.

M^{me} Becchio Julie, Ecole de Médecine.

M^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M^{me} Ludy, Emma, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile.

M. Sommer, Robert, Polyclinique.

M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène.

M^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire.

M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.

M. Vallier, John, Observatoire.
